



COUPE DE FRANCE - J/70

REGLEMENT 2024

ADMISSIBILITE

Sont admissibles, tous les bateaux de type J/70, adhérant à la classe nationale lors de l'année du championnat, en règle avec les règles de classe internationales et ayant participé à au moins une épreuve du circuit de la Coupe de France de l'année en cours.

L'inscription à la coupe de France est effective dès lors qu'un bateau participe à une des épreuves du championnat.

Rappel : Un équipier de grade 3 ISAF doit être membre la classe, le barreur non-proprétaire doit être membre de la classe et un coureur de grade 3 ISAF ne peut pas barrer un bateau, sauf à condition de posséder 50% des parts d'un J70 et d'en assurer la moitié des frais. Ces éléments sont détaillés dans les règles de classe §C3.2.

Les documents sont accessibles sur :

<https://j70ica.org/class-office-rules/>

<https://www.classej70france.com/documents>

PROGRAMME DU CHAMPIONNAT

Le championnat est constitué de huit épreuves régionales et du National.

Le calendrier et le classement ne font plus de distinction entre la Méditerranée et l'Atlantique.

Les épreuves retenues en 2024 sont les suivantes :

28 mars – 1 ^{er} avril	Spi Ouest-France	La Trinité sur Mer
29 mars – 1 ^{er} avril	SNIM	Marseille
12 – 14 avril	Massilia Cup	Marseille
21 – 23 juin	National J70	Arcachon
31 août – 1 ^{er} septembre	Trophée SEMAC	Marseille
13 – 15 septembre	Atlantique Télégramme	Lorient
11 – 13 octobre	Trophée ISPE	Biscarrosse
19 – 20 octobre	Coupe des Présidents	Annecy
9 – 11 novembre	Trophée Navigatlantique	La Rochelle

Le National J70 à Arcachon décernera un titre de Champion de France.

Chaque concurrent pourra participer aux épreuves de son choix sans distinction de bassin.

L'organisation des épreuves du championnat est confiée à des clubs labellisés FFV qui sont responsables de l'organisation et de la promotion des épreuves. Ils sont en outre responsables de la transmission des résultats à la FFV.

CLASSEMENT

Lors de chaque épreuve, chaque bateau participant est classé pour l'épreuve. Ce classement des bateaux français est effectué suivant les modalités prévues à l'avis de course de chaque épreuve.

A l'issue d'une épreuve, chaque bateau reçoit pour le classement de la Coupe de France un nombre de points calculé selon la formule suivante :

$$\text{Points du classé} = \frac{\text{PtPremier} * (\text{NbClassés} - \text{Place}) + 10 * (\text{Place} - 1)}{\text{NbClassés} - 1}$$

Pour les courses où le nombre de participants est inférieur à 20 => PtPremier = 10 * nb de classés

Pour les courses où le nombre de participants est supérieur à 20 => PtPremier = 200

Les non-participants ne reçoivent aucun point.

Le classement de la Coupe de France est réalisé sur la somme **des trois meilleurs résultats plus le résultat du National** d'un bateau participant.

Ce nombre de points est pondéré de la manière suivante :

- Coefficient 2 pour le National
- Coefficient 1 pour les épreuves régionales

Le bateau ayant le plus de points sera déclaré vainqueur de la Coupe de France.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs bateaux, les places de chaque bateau dans chaque épreuve seront listées de la meilleure à la plus mauvaise et, à la première différence de place, l'égalité sera départagée en faveur du bateau avec la meilleure place. Si une égalité persiste entre deux ou plusieurs bateaux, ils seront classés dans l'ordre de leurs places dans la dernière épreuve.

PRIX

Des prix seront remis à l'issue du championnat pour le podium de la Coupe de France.